

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 4956, rue Legendre

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **7 juillet 2026**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements avant ladite séance à compter de 18 h, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2026-013 – 4956, rue Legendre, Contrecœur, Québec, J0L 1C0, lot 5 025 562 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Zone C3-52.

La demande vise à déroger à la note 8 de la grille des usages et des normes afin d'autoriser une superficie d'implantation au sol de 519 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 200 m² tel que prévu à la grille des usages et des normes C3-52 du Règlement U-100 relatif au zonage.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Contrecœur, ce 15 juin 2026.

La directrice et greffière du Service du greffe,



Mélanie Turcotte, greffière
Service du greffe

MAIRIE

5000, route Marie-Victorin
Contrecœur (Québec) J0L 1C0



